



## Délégation de l'Union européenne au Burundi

Bujumbura, le 25 juillet 2016

### **L'Union européenne facilite l'accès de la population burundaise aux soins de santé**

L'Union européenne a accordé en mai 2016 un montant de 40 millions d'euros (soit environ 70 milliards de francs burundais) pour appuyer le secteur de la santé au Burundi en visant à faciliter l'accès des burundais aux soins de santé.

Les activités de ce projet vont démarrer; à cette fin la Délégation de l'Union européenne au Burundi a signé en juin et juillet deux contrats de mise en œuvre, avec la CTB d'une valeur de 18,5 millions d'euros et avec l'ONG burundaise COPED pour une valeur de 1 million d'euros.

Le financement de l'Union européenne contribuera à l'accès des femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans burundais aux soins gratuits dispensés par le personnel médical de tous les centres de santé et les hôpitaux de district répartis dans les 18 provinces du pays.

Ce projet – et ses modalités de mise en œuvre – s'inscrit dans le cadre de la décision de l'UE de maintien de l'aide au développement au Burundi – dans les secteurs prioritaires de la nutrition et de la santé - bénéficiant directement aux populations.

L'Union européenne réaffirme, par la signature de ces contrats, son engagement moral et matériel envers les populations du Burundi afin de les préserver des conséquences les plus marquantes de la crise que traverse le pays.